

Commune de REIGNIER-ÉSERY

Compte-Rendu du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 18
- Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2022

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, André PUGIN, S. JAVOGUES, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, V. JACQUEMOUD, Servane SAGE, F. CONTAT, S. ROUGET, S. BIOLLUZ, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI.

Procurations : MM E. BOUCHET à B. MARQUET, Isabelle SAGE à Servane SAGE, N. SEMLAL à S. LE MOAL, C. PEGUET à D. GERELLI-FORT et P. VIDONNE à G. SUATON.

Excusés : A. MIZZI, D. EISACK et S. MILLOT-FEUGIER

Absents : T. GAL, G. GAUTHIER et P. BARON

Secrétaire de séance : André PUGIN

POINTS FIGURANT À L'ORDRE DU JOUR

1- Modification R24	Adopté
2- Protocole transactionnel entre la Commune et la Société Streiff	Adopté
3- Opération Le Chatenay : garantie d'emprunt	Adopté
4- Opération l'Eculaz : garantie d'emprunt	Adopté
5- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la JSR	Adopté
6- Attribution d'une subvention à l'association Abeilles du Salève	Adopté
7- Renouvellement convention conciergerie	Adopté
8- Contribution financière à la scolarisation en ULIS	Adopté
9- Remise gracieuse du régisseur de la régie générale de recettes	Adopté
10- Approbation d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD)	Adopté
11- Marché de travaux complexe intercommunal sportif et culturel : attribution des lots 3 b « couverture » et 3d « étanchéité »	Adopté
12- Conventions droit d'usage pour déploiement fibre optique	Adopté
Questions diverses	
Informations	

Le texte intégral de ces délibérations ainsi que celui des arrêtés du Maire à caractère général sont consultables en mairie dans le recueil des actes administratifs de la commune. Les procès verbaux du conseil municipal sont également consultables une semaine après leur approbation soit une semaine après le conseil municipal suivant.

Reignier-Ésery, le 8 juin 2022

Le Maire

Lucas PUGIN

